

AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-STANISLAS

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Stanislas :

QUE le règlement numéro 2024-01 établissant le taux des taxes, le coût des services et les conditions de perception pour l'année 2024 a été adopté à la séance ordinaire du conseil municipal du lundi 05 février 2024 à 19h30 au 1302, rue Principale à Saint-Stanislas.

Ledit règlement 2024-01 peut être consulté au bureau de la Municipalité pendant les heures ordinaires d'ouverture ainsi que sur le site internet de la municipalité au www.saint-stanislas.ca.

Donné à Saint-Stanislas le 06 février 2024



Marie-Claude Jean
Directrice générale et greffière-trésorière